

Sylvie Nony
Vice-présidente de l'association
Alerte Pesticides Haute-Gironde
3 La Duranderie
33710 Samonac

Samonac, le 15 mars 2021

à Mme M.F. Corio-Costet
INRAE UMR SAVE-1065
71 avenue Edouard Bouriaux
33882 Villenave d'Ornon

Objet : votre courrier du 10 mars portant demande de retrait de l'article « le crime est presque parfait »

Madame,

Je suis seule à vous répondre car Madame Petit n'est plus membre de notre association ni webmaster de notre site et ne saurait être tenue responsable de quoi que ce soit. Nous avons mis à jour les mentions légales de notre site.

Concernant vos critiques à l'égard du contenu de cet article, il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'une note de lecture d'un ouvrage dont la couverture est reproduite en chapeau et dont l'auteur est Fabrice Nicolino. Vous nous reprochez de ne pas vous avoir contactée mais cet article n'est pas un reportage sur vos travaux de recherche. Il s'agit du compte-rendu d'un ouvrage qui, entre autres, évoque votre travail.

A ce titre, si j'assume parfaitement la coquille qui a consisté à oublier une fois le R de INRA pour en faire INA et l'erreur qui a consisté à remplacer « participé au jury de thèse » par « présidé le jury de thèse » tout le reste n'est que citation – parfois résumée - de l'ouvrage, comme cela est plusieurs fois spécifié. Or tout votre argumentaire consiste à nous attribuer les passages dont vous contestez la véracité comme si nous en étions l'auteur. Ces propos sont ceux d'un journaliste professionnel qui a mené une enquête et qui sont publiés par un éditeur tout aussi professionnel.

Nous avons cependant pris le temps de nous renseigner avant de vous répondre. Une plainte est-elle en cours contre cet ouvrage ? Une décision de justice a-t-elle proscrit la reproduction de certains passages ? Ce n'est pas le cas et il est même en cours de réédition.

- Dans l'hypothèse où ce qui vous pose problème n'est pas le contenu de l'ouvrage de F. Nicolino mais notre façon de le résumer, nous voulons bien remplacer tous les passages qui mentionnent votre nom par les citations à la lettre près de l'ouvrage en indiquant les pages de l'édition *Les Liens qui libèrent*. En toute transparence, nous expliquons en fin d'article ces modifications ainsi :

Mme Corio-Costet dans une lettre qu'elle nous a adressée le 10 mars 2021 conteste plusieurs points. Elle a participé au GECU mais ne l'a pas piloté. Elle confirme avoir travaillé pour le CIVB et la société De Sangosse mais pas sur le thème des SDHI. Elle a bien participé au jury de thèse de Mme Walker mais ne l'a pas présidé (ce que nous avons effectivement écrit par erreur). Enfin elle nie formellement avoir participé à la promotion des SDHI.

*Notre note de lecture avait pour but de résumer les informations très importantes contenues dans cet ouvrage concernant le danger des SDHI et l'entêtement des pouvoirs publics à ne pas leur appliquer le principe de précaution. Elle ne prétendait pas mener une enquête sur les personnes citées. Afin de préciser qui dit quoi nous avons remplacé les passages qui évoquent Mme Corio-Costet par des citations exactes de l'ouvrage *Le crime est presque parfait* qui n'a été contesté par personne. Chacun pourra s'y référer pour en savoir davantage.*

- Dans l'hypothèse plus vraisemblable où ce qui vous pose problème est le contenu-même du livre cité, déjà imprimé et diffusé à des milliers d'exemplaires, nous sommes désolés de ne pas être en mesure de répondre à votre demande.

Avec nos salutations respectueuses